

**LES
CARRÉS**



2024
24^e édition

L'essentiel **du** **DROIT FISCAL**

Fiscalité des entreprises

Fiscalité des particuliers

**À jour
de la loi
de finances
pour 2024**

Vincent Dussart

G*ualino* un savoir-faire de
Lextenso

2024
24^e édition

L'essentiel du DROIT FISCAL

Fiscalité des entreprises
Fiscalité des particuliers

Vincent Dussart

LES CARRÉS



Cette collection de livres présente de manière synthétique, rigoureuse et pratique l'ensemble des connaissances que l'étudiant doit posséder sur le sujet traité. Elle couvre :

- le Droit et la Science Politique,
- les Sciences économiques,
- les Sciences de gestion,
- les concours de la Fonction publique.

Vincent Dussart est professeur à l'Université Toulouse Capitole (Institut Maurice Hauriou), il enseigne le droit fiscal à la Faculté de droit, à *Toulouse school of economics (TSE)* et à *Toulouse school of management (TSM)*.



© 2024, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297263221
ISSN 1288-8206
Collection Les Carrés Rouge

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr

PRÉSENTATION

Ce livre présente les *connaissances essentielles nécessaires* à la compréhension du *droit fiscal en 2024* (règles fiscales en vigueur, mécanismes de chaque impôt, barèmes, seuils...). Son objectif est d'offrir *une vision claire, structurée et synthétique* de cette matière avec notamment le recours à *des schémas, des tableaux et de nombreux exemples*.

L'ouvrage développe en deux parties :

- *La fiscalité des entreprises*
- *La fiscalité des particuliers*

Cette nouvelle édition 2024, entièrement à jour à sa publication, intègre :

- *la loi de finances pour 2024 ;*
- *la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024.*

Elle s'adresse à tous les étudiants des facultés de droit et de sciences économiques, aux étudiants des Licence/Master Comptabilité – Contrôle – Audit (CCA), aux candidats aux examens de l'expertise comptable (DCG et DSCG), aux étudiants des BTS tertiaires et aux étudiants en écoles de Management.

PLAN DE COURS

Présentation	3
Introduction	17

PARTIE 1

La fiscalité des entreprises

Chapitre 1 – La TVA	23
1 – Le champ d'application	23
■ Les assujettis et les redevables	23
■ Les opérations imposables	23
■ Les opérations exonérées	24
2 – La territorialité	25
■ La livraison de biens meubles corporels	25
■ Les règles de territorialité des prestations de services	26
a) Le principe général de taxation	26
b) Les dérogations au principe général	27
c) Les règles de territorialité sur les services électroniques	27

d) Le fait générateur et l'exigibilité de la TVA pour les prestations de services autoliquidées	28
e) Les obligations pour les entreprises	28
3 – La TVA collectée	29
■ <i>La base d'imposition</i>	29
a) La règle générale	29
b) Les règles particulières	30
■ <i>Les taux de TVA</i>	30
■ <i>Le fait générateur et l'exigibilité de la TVA</i>	31
a) Le régime de droit commun	32
b) L'option du paiement de la TVA d'après les débits	32
c) Cas particulier des contrats de sous-traitance dans le secteur du bâtiment	32
d) L'autoliquidation de la TVA à l'importation (ATVAI)	33
■ <i>Les obligations matérielles des assujettis</i>	33
■ <i>Les règles de facturation relatives aux opérations intracommunautaires</i>	34
4 – La TVA déductible	35
■ <i>Les conditions de déductibilité</i>	36
■ <i>Les biens et les services exclus du droit à déduction</i>	36
■ <i>La règle du droit à déduction</i>	37
a) Les assujettis et les redevables partiels	38
b) Le mode de calcul du coefficient de déduction	38
c) Définition des coefficients d'assujettissement, de taxation et d'admission	38
d) La constitution de secteurs distincts d'activité	40
e) Les régularisations du droit à déduction relatif aux immobilisations	40
f) La régularisation du droit à déduction relatif aux autres biens et services	41
■ <i>Le droit à déduction sur les opérations autoliquidées</i>	42
5 – Les régimes d'imposition	42

6 – La déclaration et le paiement de la TVA	44
7 – La TVA de groupe	46
Chapitre 2 – Les autres impôts et taxes	47
1 – Les impôts directs locaux	47
■ <i>La taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	47
a) Les entreprises concernées	47
b) Le calcul et le paiement de la taxe	48
■ <i>La taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	48
a) Les entreprises concernées	48
b) Le calcul et le paiement de la taxe	48
■ <i>La contribution économique territoriale</i>	49
a) La cotisation foncière des entreprises	49
b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	51
c) Le plafonnement de la contribution économique territoriale	52
2 – La taxe sur les salaires	53
■ <i>Les entreprises concernées</i>	53
■ <i>L'assiette et le barème</i>	53
■ <i>La déclaration et le paiement</i>	54
Chapitre 3 – Les droits d'enregistrement relatifs aux actes des sociétés	57
1 – Les principes généraux	57
2 – La constitution de sociétés	58
■ <i>Les apports purs et simples</i>	58
■ <i>Les apports à titre onéreux</i>	59
3 – Les augmentations du capital, la fusion et la dissolution des sociétés	60
■ <i>L'augmentation de capital : apports purs et simples</i>	60
■ <i>L'augmentation de capital : apports à titre onéreux</i>	60
■ <i>La fusion des sociétés</i>	61

■ <i>La dissolution des sociétés</i>	61
4 – La transformation de sociétés	61
Chapitre 4 – Principes de l'imposition des résultats des entreprises (BIC, IS)	63
1 – Les principales caractéristiques	63
2 – La territorialité	64
3 – Le résultat fiscal	65
4 – Les régimes d'imposition	65
5 – Les obligations de télédéclaration des résultats	68
6 – Les centres de gestion agréés (CGA)	69
■ <i>Les missions des CGA</i>	69
■ <i>Les obligations et avantages des adhérents des CGA</i>	69
Chapitre 5 – La déductibilité des charges (BIC, IS)	71
1 – Les principes généraux	71
2 – Le traitement fiscal des charges décaissables	72
3 – Le traitement fiscal des charges calculées	75
■ <i>Les amortissements</i>	76
a) Les amortissements pour dépréciation	76
b) Les amortissements dérogatoires	77
c) Le traitement des divergences entre les règles comptables et les règles fiscales	78
d) La méthode de l'amortissement par composants	78
■ <i>Les amortissements exceptionnels de certaines catégories de biens</i>	80
■ <i>Les dépréciations et les provisions</i>	80
a) Définitions	80
b) Les conditions de déductibilité et de reprise	80
c) La détermination des dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	81
d) La détermination des dépréciations des autres actifs	82

e) L'évaluation des provisions	83
■ <i>Le tableau du traitement fiscal des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	84
Chapitre 6 – L'imposition des produits et des stocks (BIC, IS)	89
1 – Les principes généraux	89
2 – Le traitement fiscal des produits	90
3 – Les stocks	94
■ <i>Définition</i>	94
■ <i>Les règles d'évaluation</i>	94
Chapitre 7 – Le régime des plus ou moins-values professionnelles (BIC, IS) et le régime des brevets et des actifs assimilés	97
1 – Les principes généraux des plus ou moins-values professionnelles	97
■ <i>Le champ d'application</i>	97
■ <i>Le calcul de la plus ou moins-value de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	98
■ <i>La qualification fiscale des plus ou moins-values de cession</i>	98
a) <i>Entreprises relevant de l'IR</i>	99
b) <i>Entreprises relevant de l'IS</i>	99
■ <i>Le régime fiscal général des plus ou moins-values de cession</i>	99
■ <i>L'exonération et l'abattement</i>	100
a) <i>L'exonération</i>	100
b) <i>L'abattement</i>	101
2 – Les régimes fiscaux particuliers des plus ou moins-values professionnelles	103
■ <i>Les indemnités d'assurances ou d'expropriation</i>	103
■ <i>Les plus ou moins-values sur cession de titres détenus en portefeuille</i>	104
a) <i>Définition des titres de participation</i>	104

b) Les catégories de titres de participation pour les sociétés soumises à l'IS	105
c) Le régime fiscal des cessions de titres pour les entreprises relevant de l'IR	105
d) Le régime fiscal des cessions de titres de participation pour les sociétés soumises à l'IS	106
e) Le régime particulier pour les sociétés liées soumises à l'IS	107
f) Le régime fiscal des dépréciations de titres	107
■ <i>Le régime fiscal des parts ou actions d'OPCVM détenues par des sociétés soumises à l'IS</i>	108
3 – Le régime optionnel des brevets et des actifs assimilés	109
■ <i>Principes</i>	109
■ <i>Calcul du ratio nexus</i>	110
Chapitre 8 – Le calcul et le paiement de l'impôt sur les sociétés	113
1 – Le calcul de l'impôt sur les bénéfices	113
■ <i>L'impôt brut</i>	113
■ <i>Le taux réduit d'IS pour les PME</i>	114
■ <i>Le taux d'IS pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2022</i>	114
2 – Le paiement de l'IS et de la contribution sociale	114
■ <i>Les acomptes</i>	114
a) Le calcul des acomptes d'IS	114
b) Le calcul des acomptes de la contribution sociale	116
c) La non-exigibilité des acomptes	116
■ <i>La liquidation du solde de l'IS et de la contribution sociale</i>	116
3 – Les crédits d'impôt	118
Chapitre 9 – Le traitement des déficits fiscaux (BIS, IS)	119
1 – Le report en avant des déficits	119
■ <i>Les sociétés, EIRL et entreprises individuelles soumises à l'IS</i>	119
■ <i>Les associés de sociétés relevant de l'IR</i>	120

■ <i>Le traitement fiscal du report en avant des déficits</i>	120
2 – Le report en arrière des déficits	121
■ <i>Principe</i>	121
■ <i>La créance sur l'État</i>	121
■ <i>La déclaration spécifique au report en arrière des déficits</i>	122

PARTIE 2

La fiscalité des particuliers

Chapitre 10 – L'impôt sur le revenu : les principes et le calcul	125
---	------------

1 – Les principes généraux de l'IR	125
■ <i>Le champ d'application</i>	125
■ <i>Le foyer fiscal</i>	126
■ <i>Le revenu imposable</i>	126
■ <i>La déclaration annuelle</i>	127
■ <i>Le prélèvement à la source (PAS) de l'IR</i>	128
a) <i>Principes</i>	128
b) <i>Les taux du prélèvement à la source</i>	129
c) <i>Les réductions et les crédits d'impôt</i>	129
2 – La détermination et le calcul de l'IR	129
■ <i>Les revenus catégoriels soumis au barème progressif de l'IR</i>	129
■ <i>Le revenu brut global</i>	130
■ <i>Le revenu net global</i>	130
■ <i>Le revenu net imposable</i>	132
■ <i>La détermination du nombre de parts</i>	132
■ <i>La technique du quotient familial</i>	133
■ <i>Le barème d'imposition des revenus de 2023 imposables en 2024</i>	133
■ <i>Le calcul de l'impôt brut corrigé</i>	134

■ La décote	136
■ Les charges ouvrant droit à des réductions d'impôt	136
■ Les reprises d'impôt et de plus-values à taux forfaitaire	139
■ Les crédits d'impôt à imputer (CI)	139
■ L'impôt à payer	141
■ La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus	141
■ Le plafonnement global des avantages fiscaux	141

Chapitre 11 – Les revenus catégoriels soumis au barème de l'IR **143**

1 – Les traitements, salaires, indemnités, émoluments, pensions et rentes viagères (TS)	143
■ Définition	143
■ Les revenus imposables	144
■ Les exonérations	144
■ La détermination du revenu net catégoriel imposable	145
2 – Les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)	147
■ Définition	147
■ Les personnes imposables	147
■ Les revenus imposables dans le régime du réel	147
■ Les revenus imposables dans le régime du micro-BIC	148
■ La déclaration	148
■ Le régime d'exonération temporaire	148
■ L'imputation des déficits	149
3 – Les bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés (BNC)	150
■ Définition	150
■ Les personnes imposables	150
■ Les revenus imposables	150
■ Les régimes d'imposition	151
■ La déclaration	151

■ <i>L'imputation des déficits</i>	151
4 – Le bénéfice agricole (BA)	153
■ <i>Définition</i>	153
■ <i>Les personnes imposables</i>	153
■ <i>Les revenus imposables</i>	153
■ <i>Les régimes d'imposition</i>	154
■ <i>La déclaration</i>	154
■ <i>L'imputation des déficits</i>	155
■ <i>L'exonération des plus-values professionnelles agricoles</i>	155
5 – Les revenus fonciers (RF)	155
■ <i>Définition</i>	155
■ <i>Les revenus imposables</i>	155
■ <i>L'exonération</i>	156
■ <i>Les régimes d'imposition</i>	156
■ <i>La détermination du revenu imposable</i>	156
■ <i>La déclaration</i>	157
■ <i>L'imputation des déficits</i>	157
6 – Les revenus de capitaux mobiliers (RCM)	158
■ <i>Définition</i>	158
■ <i>Les exonérations</i>	158
■ <i>L'imposition des RCM</i>	159
a) <i>Les produits de placement à revenu variable</i>	159
b) <i>Les produits de placement à revenu fixe</i>	160
■ <i>La déclaration</i>	161
■ <i>L'imputation des déficits</i>	161
7 – Les rémunérations de certains dirigeants de sociétés – article 62 du CGI – (DIR)	163
■ <i>Principe</i>	163
■ <i>Le tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants</i>	163
■ <i>Le régime fiscal concernant l'article 62 du CGI</i>	164

8 – Les plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux (PV)	164
■ Définition	164
■ Les opérations imposables	164
■ Les exonérations	165
■ Le calcul de la plus-value nette globale	165
■ L'imposition des plus-values réalisées	166
a) Principes	166
b) Le report d'imposition en cas de cession de titres inscrit en compte PME innovation (CPI)	166
c) L'« exit tax »	166

Chapitre 12 – Les plus-values immobilières et sur biens meubles 169

1 – Les plus-values immobilières	169
■ Définition	169
■ Les opérations imposables et les exonérations	169
■ L'imposition	170
a) Le calcul de la plus-value brute	170
b) Le calcul de la plus-value imposable	170
c) La surtaxe	171
■ Les déclarations	172
2 – Les plus-values sur biens meubles	172
■ Le champ d'application	172
■ L'imposition	172

Chapitre 13 – Les contributions sociales 175

1 – Les caractéristiques	175
2 – La contribution sociale généralisée	176
3 – La contribution au remboursement de la dette sociale	177
4 – Le prélèvement de solidarité	177
5 – Le seuil de recouvrement des contributions sociales	177
6 – Les tableaux récapitulatifs des contributions sociales	178

Chapitre 14 – L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) **179**

1 – Le champ d'application	179
■ Les personnes imposables	179
■ Le foyer fiscal	179
■ Le patrimoine immobilier imposable	180
2 – La base imposable	180
3 – La détermination de l'IFI	181
■ Le barème	181
■ La réduction pour dons	182
■ La décote	182
■ Le plafonnement de l'impôt	182
4 – La déclaration et le paiement de l'IFI	183

Chapitre 15 – Les principaux impôts directs locaux frappant les particuliers **187**

1 – La taxe foncière sur les propriétés bâties	187
■ Les personnes et les biens imposables	187
■ Le calcul et le paiement de la taxe	188
2 – La taxe foncière sur les propriétés non bâties	189
■ Les personnes et les biens imposables	189
■ Le calcul et le paiement de la taxe	189

Introduction

Le droit fiscal est une branche du droit qui se situe aux confins de toutes les autres. Un bon fiscaliste est un juriste polyvalent qui doit utiliser à la fois les règles du droit public mais aussi celles du droit privé. Mais ce droit est aussi très profondément lié à la comptabilité. Ainsi, la fiscalité de l'entreprise repose très largement sur cette dernière.

Le droit fiscal possède une solide réputation de difficulté, de technicité pour ne pas dire d'aridité. Il semble être une matière purement technique réservée à quelques juristes avertis. En réalité, comme le dit Michel Bouvier, « c'est un droit dont la complexité n'a d'égale finalement que la variété des situations qu'il doit appréhender » (*Introduction au droit fiscal et à la théorie générale de l'impôt*, 2020, Lextenso, p. 8). Jean-Jacques Bienvenu, Thierry Lambert et Laurence Vapaille rappellent, de plus, que : « le droit fiscal, au contraire des autres branches du droit, a résisté à la rationalisation » (*Droit fiscal*, 2021, PUF, p. 11). Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter le Code général des impôts.

Une chose est certaine, cependant, son étude est fondamentale car rares sont les situations juridiques où il n'y a pas d'aspects fiscaux. Connaître la fiscalité d'un État c'est connaître les fondements même de ce dernier. La société est traversée en permanence par des débats sur la place et le rôle de l'impôt. Il convient de faire accepter le sacrifice fiscal nécessaire à la vie dans cette société.

L'article 14 de la déclaration des droits de l'Homme de 1789 dispose : « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* ». En application de ce **principe du consentement de l'impôt**, il

appartient au Parlement d'autoriser la perception de l'impôt. Mais c'est aussi à lui d'adopter la complexe législation fiscale sur proposition du gouvernement essentiellement. La compétence du Parlement dépend également des prescriptions du droit européen. Ainsi, par exemple, une très grande partie des normes concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est issue de directives européennes.

Il reste à définir l'impôt. On peut considérer qu'il s'agit d'un **prélèvement obligatoire** perçu au profit de l'État ou de collectivités publiques locales. Il a, en effet, pour objet essentiel de **financer les dépenses** de ces entités publiques. La conception de l'impôt a très largement évolué depuis deux siècles. Il est désormais un **outil de politique économique et sociale**. Ainsi par exemple, la lutte contre le tabagisme passe par les taxes sur le tabac. La fiscalité environnementale vise à réduire les comportements les plus problématiques en la matière. L'impôt a aussi pour ambition de corriger des inégalités sociales au nom de la justice fiscale. Il frappe tant les personnes physiques que morales (les entreprises en particulier).

D'un **point de vue économique** on peut distinguer trois grandes catégories de prélèvements fiscaux. Une première concerne le **capital** ou la richesse des personnes physiques ou des entreprises (impôt sur la fortune immobilière ou taxes foncières par exemple). Une seconde catégorie touche les **revenus ou bénéfices** (pour les entreprises). Ils frappent alors l'accroissement de la richesse ou du capital (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés par exemple). Enfin, il existe des impôts sur la **consommation**. La TVA en est le plus bel exemple. Ils sont essentiellement indirects. On peut ainsi évoquer les droits d'accises (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques ou droit sur l'alcool ou le tabac). Ces derniers constituent une grande majorité des recettes fiscales de l'État dont certaines sont partagées avec les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (TVA et TICPE notamment).

Principales recettes fiscales nettes de l'État en milliards d'euros	Exécution révisée 2023	Estimation 2024
Impôt sur le revenu	90,7	94,1
Impôt sur les sociétés	61,3	72,2
Taxe sur la valeur ajoutée (1)	96,3	100,4
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques	16,4	16,4
Autres recettes fiscales nettes	74,3	66,3
Total recettes fiscales nettes	339	349,4